



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**

64 240

**Arrêté interdisant le stationnement et réglementant la circulation sur la VC n°27 dite Chemin Etxebekoborda N° A42-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation sur la VC n°27 dite chemin de Etxebekoborda, à compter du **lundi 15 mai 2023 jusqu'au samedi 15 juillet 2023 inclus**, pour des travaux réalisés par les ASF sur le pont PI 175 à Urt nécessitant un itinéraire de déviation.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux menés par ASF sur le pont PI 175 et la fermeture temporaire de la RD123, un itinéraire de déviation est mis en place sur la VC n°27 dite chemin Etxebekoborda à compter du lundi 15 mai 2023 jusqu'au samedi 15 juillet 2023 inclus (voir plan des itinéraires de déviation des ASF ci-joints).

**Par conséquent, le stationnement de tout véhicule sera interdit tout le long de la voie communale et la circulation sera réglementée par des panneaux mis en place par la société mandatée par les ASF indiquant l'itinéraire.**

**ARTICLE 2 :** La société SOLETANCHE BACHY, représentée par Mr Thomas SERNA (ingénieur travaux) effectuant les travaux, devra mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

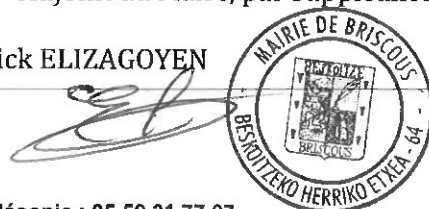
**ARTICLE 3 :** Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société SOLETANCHE BACHY,
- Le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 11 mai 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>